

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**



N° 14734\*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
29 novembre 2012

Dossier complet le :  
29 novembre 2012

N° d'enregistrement :  
F08212P0228

**1. Intitulé du projet**

Travaux de voirie – Avenue des Terreaux et Pont Rouge à Saint Symphorien d'Ozon

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LE PRÉSIDENT, RAYMOND BEAL

RCS / SIRET

12146119101017161511010107131

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Routes d'une longueur inférieure à 3 km	Réaménagement de l'avenue des Terreaux et de la rue du Plâtre (commune de Saint Symphorien d'Ozon) sur 670 mètres.
7° Ouvrages d'art a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	Un pont routier (« Pont Rouge ») sera créé au-dessus de l'Ozon pour remplacer la passerelle piétonne existante. Cet ouvrage comportera des trottoirs qui respecteront les normes PMR. Elle aura une largeur d'environ 10 mètres qui assurera la mixité des usages et des déplacements sécurisés pour tous les usagers.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

**4.1 Nature du projet**

La reconfiguration de l'avenue des Terreaux est porteuse de nombreux enjeux. La « nouvelle » voie va permettre de créer une connexion au sein du centre-ville pour un plan de circulation cohérent.

Le projet propose des emplacements de stationnement suffisants et des cheminements modes doux qualitatifs, notamment en réadaptant le « Pont Rouge » afin de proposer une accessibilité et une sécurité optimale pour tous les usagers (VL, piétons, cycles).

#### 4.2 Objectifs du projet

- Créer une nouvelle connexion pour le centre-ville pour un plan de circulation cohérent
- Apaiser la vitesse des véhicules motorisés
- Proposer des places de stationnement
- Marquer l'identité des lieux et valoriser l'espace en restant dans l'esprit des caractéristiques du village
- Réhabiliter l'espace piéton
- Favoriser l'usage du vélo
- Assurer la gestion des eaux pluviales

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en un réaménagement sur place d'une infrastructure existante (avenue des Terreaux).

Un pont routier (mixte voiture / piéton / cycles) sera créé en remplacement du « Pont Rouge » au-dessus de l'Ozon afin de créer une connexion pour les véhicules sur l'avenue des terreaux.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces seront bien définis pour chaque usagers (piétons, cycles, véhicules motorisés).

Le trafic ne connaîtra pas d'augmentation significative du fait du caractère très urbain de la zone d'étude (centre-ville) et de l'utilisation de l'avenue des Terreaux comme d'une voirie de desserte locale.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas
- Dossier loi sur l'eau

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet de réaménagement de l'avenue des Terreaux	670 m
Largeur du pont routier sur l'Ozon	10 à 11 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue des Terreaux  
69360 Saint Symphorien  
d'Ozon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :

Long. 04 ° 51 ' 35 " E Lat. 45 ° 37 ' 60 " N

Point d'arrivée :

Long. 04 ° 51 ' 19 " E Lat. 45 ° 37 ' 51 " N

Communes traversées :

Saint Symphorien d'Ozon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voirie routière, bâtiments dont bâtiments d'habitation

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- DTA de l'aire métropolitaine Lyonnaise approuvée le 09 janvier 2007
- SCoT de l'agglomération Lyonnaise approuvée le 16 décembre 2012
- PLU de Saint Symphorien d'Ozon qui sera approuvé début 2013 :
  - Zone Ua : Zone urbaine dense,
  - Zone Ub : Zone urbaine assez dense,
  - Zone Uc : Zone urbaine de densité moyenne,
  - Zone Ud : Zone d'extension,
  - Emplacement réservé n°3 pour l'aménagement d'une place et d'un parking au bénéfice de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans le département du Rhône

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP de Saint Symphorien d'Ozon par arrêté du 27/02/2007
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'inondations de la vallée de l'Ozon approuvé le 9 juillet 2008 Le dossier loi sur l'eau prendra en compte le risque inondation et la passerelle sur l'Ozon sera dimensionnée de manière à ne pas aggraver le risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : - Eglise paroissiale de Saint Symphorien d'Ozon (80 m) - Hôtel de Mélat (ancien) ou ancienne mairie (380 m)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantité de matériaux excédentaire très limitée en raison de la requalification d'une infrastructure existante.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une continuité écologique sera recrée sur l'Ozon tout en veillant à maintenir les écoulements vers le centre-ville.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation de la vallée de l'Ozon (passage par le « Pont Rouge »). Le dossier loi sur l'eau prendra en compte le risque inondation et la passerelle sur l'Ozon sera dimensionnée de manière à ne pas aggraver le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, mise en place de protections vis-à-vis des riverains, etc.). Le niveau sonore après réalisation du projet sera légèrement modifié du fait de la circulation supplémentaire. Cependant, au vu du trafic prévu (trafic de desserte de centre-ville), l'environnement sonore sera très peu modifié.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations. En phase exploitation, le projet n'entraînera aucune modification quant aux vibrations.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le remplacement de l'éclairage public existant par un dispositif équivalent.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps. Le projet modifie le trafic existant. L'avenue des Terreux doit supporter le report de trafic que va créer la nouvelle liaison du centre-ville. Au vu des caractéristiques locales (circulation de desserte locale), l'augmentation du trafic sera négligeable et les rejets polluants dans l'air après réalisation du projet seront semblables à ceux avant projet.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet assure la gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est une requalification d'une infrastructure existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à assurer une nouvelle liaison inter-quartier et faciliter le passage des VL, des piétons et des cycles et donc faciliter la mobilité.



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des faibles enjeux inventoriés sur le site et l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

En effet, le projet intègre dès à présent :

- La prise en compte du risque inondation par la réalisation d'un dossier loi sur l'eau qui définira les solutions permettant de ne pas aggraver la situation existante ;
- La prise en compte des monuments historiques et de la ZPPAUP par la consultation préalable de l'avis de l'ABF et le respect du règlement de la ZPPAUP.

La création d'une voirie de desserte locale du centre-ville ne modifiera pas significativement le trafic actuel du fait du maintien de l'axe de desserte existant.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

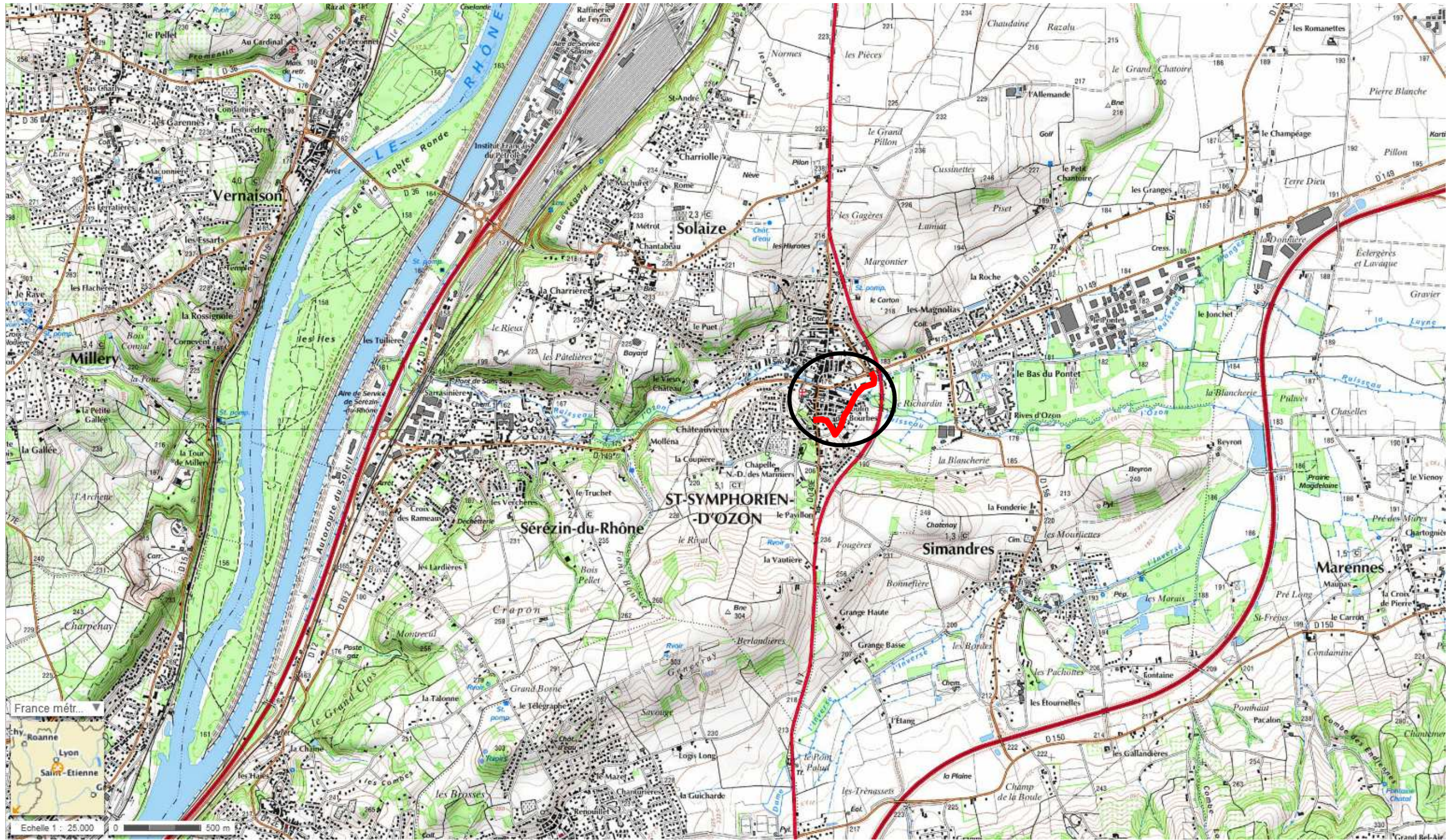
Fait à Saint Symphorien d'Ozon le 29 novembre 2012

Signature 
**Le Président,  
Raymond BEAL**



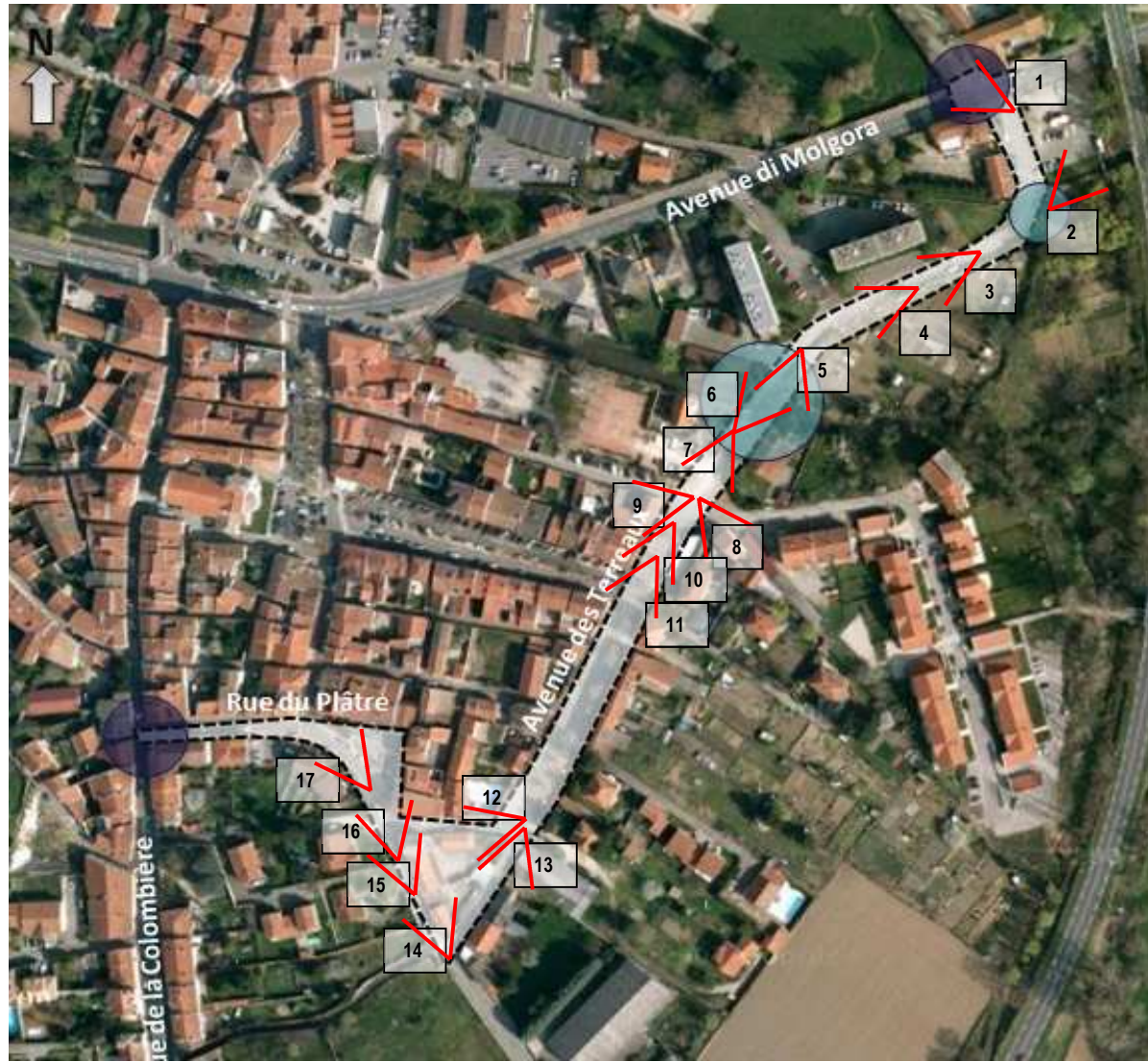


Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000





Annexe3 : Photographies de la zone d'implantation (date des photographies : 25 juin 2012)



n°1 :



n°2 :



n°3 :



n°4 :



n°5 :



n°6 :



n°7 :







n°8 :



n°9 :



n°10 :



n°11 :



n°12 :



n°13 :



n°14 :



n°15 :



n°16 :



n°17 :



## Annexe 4 : Plan du projet





**Annexe 5 : Plan des abords du projet et affectation des bâtiments**

Les bâtiments localisés aux abords du projet sont principalement des bâtiments d'habitation, localisation des bâtiments à usage mixte : activité et habitation.

